

# **DÉCLARATION DU CNOM CONCERNANT LA VIOLENCE ENVERS LES MÉDECINS ET LE PERSONNEL DE SANTÉ**

**Le droit à la santé est une composante  
fondamentale des droits humains.**

**Il reste applicable en toutes circonstances et  
les médecins ont le devoir éthique de garantir  
leur assistance pour les malades et les  
personnes blessées.**

**Sur la base d'un relevé des situations existant  
dans le pays , l' ordre des médecins de Tunisie,  
est amené à établir le constat que les médecins  
ainsi que les équipes médicales sont de plus en  
plus fréquemment confrontées à des situations  
de violence, parfois extrême, dans leur pratique  
quotidienne, en dehors de tout contexte de  
belligérance.**

**Cet état de fait inquiétant, quelle qu'en soit la  
forme, est contraire aux dispositions nationales  
et internationales relatives aux droits humains**

**et à l'éthique médicale ; il peut entraver ou empêcher la délivrance des soins et souligne la nécessité de les protéger au mieux.**

**Le CNOM appelle le gouvernement ainsi que toute partie concernée à prendre conscience de l'impérieuse nécessité d'une protection du personnel médical et paramédical dans l'exercice de son travail dans les différents secteurs d'exercice et à prendre toutes dispositions visant à garantir l'accès à des soins de qualité pour tous les patients en protégeant la liberté et la sécurité du personnel médical et des établissements de soins.**